



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 17.10.2019

Numéro de publication: SR01-0000001855

Cantons: FR, GE

Entité de publication:

Marie-Laure Schneuwly-Karth - Notaire, Route Jo-Siffert 4,
1762 Givisiez

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Le Vieux Vernier Sàrl avec N.I.S. RESTAURATION Sàrl

2. Publication

Organisation transférante:

Le Vieux Vernier Sàrl
CHE-110.345.599
Rue du Village 46
1214 Vernier

Organisation reprenante:

N.I.S. RESTAURATION Sàrl
CHE-377.087.960
c/o: Au Vieux Vernier
rue du Village 46
1214 Vernier

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.09.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.12.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

N.I.S. RESTAURATION Sàrl
Rue du Village 46
Au Vieux Vernier
1214 Vernier